



Belvaux/Sanem, le 30 octobre 2024

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre du Travail en date du 18 octobre 2024, réf N° 3A/2012/5249/166 déroq., l'

### ADMINISTRATION COMMUNALE DE SANEM

a eu l'autorisation pour une dérogation relative à l'exploitation d'une maison relais à Sanem, 18, rue du Château.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **30 octobre 2024 au 09 décembre 2024 inclus**.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,  
Pour la secrétaire empêchée,  
la secrétaire adjointe  
Tamara Duschène  
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,  
la bourgmestre,

  
Simone Asselborn-Bintz